



REGLEMENT INTERIEUR D'UN GITE

Propriétaire :

SARL L'HERMIONE, Aurélie et Bernard Tesson, 36 rue du Fief 85150 St Julien des Landes

Adresse de Location : 8 rue du Vieux Moulin 85150 St Georges de Pointindoux

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Article 1 : DUREE DU CONTRAT

Le contrat de location est consenti pour une durée fixée aux CONDITIONS PARTICULIERES du contrat de location. Cette durée est ferme. En cas de départ anticipé, aucune réduction du prix de la location ne sera accordée.

Sauf information et accord préalable du Propriétaire pour proroger la durée de location, le Locataire ne peut se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux après la fin de location. Tout maintien dans les lieux sans accord du Propriétaire donne lieu à une indemnité pénale correspondant au tarif journalier de location majoré de 25% par jour de retard, sans préjudice de tout recours.

Article 2 : LOYER, CHARGES ET DEPOT DE GARANTIE

2.1 Le montant du loyer, des charges, du dépôt de garantie, de l'acompte sont indiqués au chapitre Loyer / charges du contrat de location.

La réservation devient effective dès lors que le Locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30% du montant total de la location, un exemplaire du contrat signé, daté et les conditions générales paraphées sur chaque page avant la date indiquée. Un deuxième exemplaire est à conserver par le Locataire.

2.2 Deux chèques de dépôt de garantie sont remis au jour de la remise des clefs (logement et ménage). Les montants des dépôts de garantie sont précisés aux conditions particulières.

En effet, les dépôts de garantie resteront attribués au Propriétaire en toute propriété, à concurrence des sommes dues par le Locataire, en cas de non-paiement des loyers et/ou de restitution du logement dans un état non conforme à celui dans lequel il lui a été délivré ou de dégradation du mobilier mis à disposition du Locataire, et ce tel que mentionné au présent contrat. Les dépôts de garantie ne pourront en aucun cas être utilisés pour prolonger la période de location.

Les chèques de dépôt de garantie ne seront pas encaissés et seront restitués au Locataire dans les huit jours qui suivent la fin de la location sous réserve d'impayé, de non-dégradation, détérioration, du logement et du mobilier le composant et du ménage à leur charge non exécuté.

Si le montant de la location restant dû par le Locataire au terme de la location est supérieur au montant du dépôt de garantie, le Locataire s'engage à régler immédiatement la totalité le solde restant.

Si le montant est inférieur, le Propriétaire s'engage à restituer le solde par virement au Locataire dans les huit jours au plus tard de la date de fin de location.

2.3 Aucune taxe de séjour n'est demandée sur la commune de St Georges de Pointindoux. Toutefois, toutes taxes rendues obligatoires par les autorités administratives seront automatiquement dues par le Locataire.



REGLEMENT INTERIEUR D'UN GITE

Article 3 : ANNULATION PAR LE LOCATAIRE

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au propriétaire.

Si l'annulation intervient avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte de 30% reste acquis au Propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 10 jours avant la date prévue d'arrivée dans les lieux.

Si le Locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le Propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également au Propriétaire qui demandera le solde de la location.

Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou diminution de loyer.

Article 4 : ANNULATION PAR LE PROPRIETAIRE

Le Propriétaire informera le locataire par lettre recommandée en cas d'annulation. Ce dernier remboursera au Locataire le montant intégral des sommes versées.

Article 5 : ARRIVEE

Le Locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le contrat de location. En cas d'arrivée tardive ou différée, le Locataire doit prévenir le Propriétaire.

Heure arrivée : 17h00

Heure de départ : 10h00

En juillet et août le jour d'arrivée et de départ sont prévus le samedi.

Article 6 : ETAT ET PROPRETE DES LIEUX

Un inventaire est établi en commun et signé par le Locataire et le Propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. Les réserves éventuelles sont portées sur l'inventaire signé par les parties. Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état des descriptifs lors d'une location doit être remise au propriétaire dans les 48 heures à compter de l'entrée dans les lieux.

Au moment de la restitution du logement, les parties examineront le logement et les objets le composant, afin de vérifier s'il n'a pas subi de dégradations, afin de faire la comparaison avec l'inventaire.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du Locataire pendant la période de location et avant son départ. Le Locataire peut exiger un complément de nettoyage à l'arrivée si l'estime que la propreté n'est pas satisfaisante. Le Locataire peut souscrire à l'option ménage ou non.

➤ Si le ménage est assuré par le Locataire :

Le gite devra être laissé dans le même état qu'à l'arrivée, un état des lieux de sortie sera réalisé avec vous à la fin du séjour. Un kit avec tous les produits de nettoyage est disponible sous l'évier.

Ce qu'il est demandé au Locataire :

- Nettoyer les appareils électroménagers de la cuisine (le réfrigérateur, le four, micro-onde, cafetière...),
- Laver et ranger la vaisselle,
- Vider le lave-vaisselle,
- Les lavabos, WC et douches doivent être rincés et désinfectés, les surfaces des meubles de toutes les pièces doivent être propres,
- Rangement général et replacer meubles et objets déplacés,
- Aspirer et laver les sols de toutes les pièces,
- Remettre en place les lits, défaire les draps et les déposer sur chaque lit,
- Mettre les serviettes et torchons sales dans les paniers à linge de chaque salle de bain ou salle d'eau,
- Vider toutes les poubelles. Mettre les déchets dans chaque conteneur correspondant (ordures ménagères, sacs jaunes). Des conteneurs pour le papier et le verre sont installés près de la salle polyvalente (rue de la Fontaine), à proximité du restaurant scolaire (rue de la Chesnaie), dans la zone artisanale près de l'atelier communal et aux Essais rue des Pins,
- Nettoyer le barbecue et le cendrier extérieur,
- Ramasser les papiers dedans et aux abords du gite.

➤ Si le Locataire choisit l'option ménage en fin de séjour :

Ce service comprend le nettoyage de tous les sols (aspirateur + lavage), l'entretien des salles de bains, WC et lavabos, le nettoyage des placards de la cuisine, le nettoyage des vitres. Ce service n'exclut pas les tâches explicitées ci-dessus.

Ce qu'il est demandé au Locataire :

- Nettoyer les appareils électroménagers de la cuisine (le réfrigérateur, le four, micro-onde, cafetière...),
- Laver et ranger la vaisselle,
- Vider le lave-vaisselle,
- Mettre les serviettes et torchons sales dans les paniers à linge de chaque salle de bain ou salle d'eau,
- Vider toutes les poubelles. Mettre les déchets dans chaque conteneur correspondant (ordures ménagères, sacs jaunes). Des conteneurs pour le papier et le verre sont installés près de la salle polyvalente (rue de la Fontaine), à proximité du restaurant scolaire (rue de la Chesnaie), dans la zone artisanale près de l'atelier communal et aux Essais rue des Pins,
- Nettoyer le barbecue et le cendrier extérieur,

Si un état de saleté est constaté, le dépôt de garantie pourra être engagé.



REGLEMENT INTERIEUR D'UN GITE

Article 7 : CAPACITE - UTILISATION

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 11 personnes, dont 1 bébé.

Ce nombre ne pourra en aucun cas être supérieur sans l'accord préalable du Propriétaire. Toute sous-location est interdite.

Le logement loué ne constitue en cas la résidence principale du Locataire.

Le Locataire autorisera que soient faites les réparations ou travaux incombant au propriétaire dont l'urgence apparaîtrait pendant la période d'occupation.

Le Locataire devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. En outre, il est interdit de fumer à l'intérieur. Le Locataire s'engage à rendre les lieux dans l'état ou il l'avait trouvé et à assumer financièrement toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable. Les enfants évoluant sur la propriété du Gîte sont sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents.

Article 8 : DEGRADATION

Les objets mobiliers ne devront subir que la dépréciation provenant de l'usage, et, dans le cas où quelques-uns seraient détériorés, cassés, ou auraient disparu, ils devront être remplacés par d'autres semblables et de valeur égale ; le prix du remplacement peut être payé par le Locataire au Propriétaire qui lui indiquera le coût.

Le Locataire est responsable de toute casse ou détérioration et des dommages qui pourraient être causés, en raison notamment de mauvaise manipulation des appareils ou des installations.

Le Locataire sera tenu responsable de tous les dégâts survenus dans le logement dus à son inattention (fenêtres, portes restés ouvertes, etc.).

Le Propriétaire dégage toute responsabilité en cas de vol ou de cambriolage dans les lieux loués.

Article 9 : SERVICES INCLUS

Les lits sont faits à votre arrivée. Le linge de toilette, kit de nettoyage et torchons fournis.

Article 10 : SERVICES PAYANT

9 couchages et le lit bébé sont mis à disposition dans le logement, un lit d'appoint supplémentaire pour la 10ème personne sera facturé.

Article 11 : ANIMAUX

Les animaux ne sont pas acceptés.



REGLEMENT INTERIEUR D'UN GITE

Article 12 : ASSURANCE

Le Propriétaire décline toutes responsabilités concernant les risques locatifs courus par les objets mobiliers de Locataire, particulièrement en cas d'incendie ou de vols. Le Locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurances type-villégiature pour ces différents risques.

Article 13 : LITIGES

Toute autre réclamation relative à la validité ou à l'exécution du présent contrat doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé de réception au Propriétaire.

Les parties s'efforceront de trouver un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Article 14 : DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation, le consommateur ne bénéficie d'aucun droit à rétractation pour toute commande à distance de services d'hébergement.

Annexe 1 : Description de la location

Description :

Superficie totale des lieux loués : 650 m² avec jardin clos, terrasse avec salon de jardin, coin barbecue, dépendances et garages, wifi, équipement bébé.

Au rez de chaussée :

- Cuisine / salle à manger équipée (32m²) : cuisinière gaz, four électrique, micro-ondes, frigidaire avec congélateur, cafetières, bouilloire, grille-pain, robot électroménager...
- Salon (31m²) : 2 canapés 7 places, grand écran-plat, home cinéma avec lecteur DVD blue ray, poêle à bois en état de fonctionnement.
- Chambre familiale (40m²) avec 1 salle de bain (douche et baignoire) +1 WC + 1 lit 160x200 + 1 lit 90x200 + 1 lit bébé.
- Cellier : Machine à laver, sèche-linge, table à repasser avec fer, aspirateur
- Autre WC indépendant

A l'étage :

- Chambre 1 (12.5m²) : un lit 160x200
- Chambre 2 (12m²) : un lit 160x200
- Chambre 3 (14m²) : deux lits 90x200, possibilité de jumeler en 180x200
- Salle d'eau (5.5m²) : WC, douche et rangement
- Mezzanine (13m²) : Bibliothèque et fauteuils

Dépendance :

- Espace bien-être avec un spa de 5 personnes et 1 sauna de 3 ou 4 personnes, salle de massage, douche et WC.
- Salle de jeux avec table de ping-pong, babyfoot, jeux de palets, pétanque, fléchettes, möllky.
- Terrasse et coin barbecue
- Garage avec possibilité de stationner 3 véhicules

Chauffage au fioul avec radiateurs au rez de chaussée et à l'étage.

Chauffage électrique au sol dans l'espace bien-être et la salle de jeux.

Bois de chauffage à disposition dans le garage pour le poêle à bois

Annexe 2 : règlement intérieur de l'espace bien-être

Description :

Superficie de l'espace bien-être : 50 m2 avec spa et sauna, salle de massage, wifi.

L'espace détente privatif est basé sur la détente et la relaxation. Nous vous prions de respecter le calme et la discrétion requis.

L'accès et l'utilisation de cet espace détente est strictement réservé aux gérants et aux locataires du gîte l'Hermione.

L'accès à l'espace bien-être est interdit aux personnes en état d'ébriété, ou de malpropreté évidente ainsi qu'en cas de maladie contagieuse.

Une serviette et un peignoir sont mis à votre disposition.

Des chaussons à usage unique vous seront offerts.

Après vous être changé dans les vestiaires, vous utiliserez le peignoir pour vous rendre à l'espace bien-être et vous enfilerez les chaussons jetables mis à votre disposition à l'entrée.

Il est interdit de courir dans l'espace détente.

Tenue de bain décente exigée et attitude correcte de rigueur.

Sont interdits dans le spa et le sauna : tous les autres vêtements (t-shirts, caleçons, boxers-shorts, bermudas et toute autre tenue qui s'apparenterait à un short), la nudité, l'utilisation des savons, des huiles et sels de bain.

Il est interdit d'avoir des relations sexuelles, de cracher et d'uriner dans l'espace détente.

Il est déconseillé de se baigner avec tout objet de valeur. Le gîte l'Hermione décline toute responsabilité en cas de dommage physique ou matériel, perte et vol ou altération.

A l'intérieur de l'espace détente privatif sont interdits : cigarettes, chewing-gums.

L'espace détente n'est pas surveillé, ainsi le spa et sauna sont interdits aux enfants de moins de 6 ans. Les enfants mineurs sont sous la responsabilité des parents.

Pour les personnes de petite taille un coussin est mis à leur disposition.

Nous vous demandons de respecter les règles d'utilisation du Sauna et du SPA énoncées ci-après.

Les gérants du gîte l'Hermione se réservent le droit d'exclure et d'interdire l'entrée dans l'espace Bien-être à toute personne dont le comportement irait à l'encontre de ces règles.

REGLEMENT DU SPA

Le SPA est prévu pour 1 à 5 personnes (dont 1 allongée) durant 15 à 20 minutes.

Parmi les concepts, le modèle Cub est équipé d'un siège thérapeutique soigneusement dessiné, d'un siège large et d'une assise d'angle. Grâce à sa sélection variée de sièges de tous styles, chacun trouvera la place qui lui convient.

Caractéristiques : 3 pompes et 40 jets, couverture polaire, éclairage LED, appui-tête réglable.

Pour faciliter l'ouverture et la fermeture du spa, un lève couverture est mise à votre disposition.

Pour une question de sécurité (noyade...) et d'isolation, la couverture polaire doit être remise en place après chaque utilisation.

Nous utilisons un traitement au sel.

L'accès se fait par des marches avec un rampe de sécurité.

Vous l'utilisez sous votre responsabilité : en cas de dégradation du matériel ou d'utilisation de savon, d'huiles ou sels de bain dans le SPA, les réparations des dégâts seront à la charge des utilisateurs.

Il est obligatoire de se doucher avant et après l'utilisation du SPA, cheveux longs attachés.

Les crèmes et huiles solaires sont formellement interdites dans le SPA.

Attention à la noyade : la chaleur renforce les effets des médicaments et de l'alcool et peut faire perdre connaissance. Sortez immédiatement si vous vous sentez fatigués ou somnolents

Les bienfaits :

 **L'hydrothérapie**

L'hydrothérapie est une méthode thérapeutique pratiquée depuis l'Antiquité, qui consiste à traiter, soigner et prévenir certains maux grâce aux bienfaits de l'eau.

L'association de la chaleur et du massage apaise tout autant le corps et l'esprit, la santé et le mental.

Le spa apporte une dose de bien-être et de détente.

- **La chaleur :**

Les bienfaits de la chaleur et de l'eau chaude sur l'organisme sont multiples. Elle aide notamment à dénouer les tensions, facilite le relâchement musculaire et entraîne une baisse de la pression artérielle. Tout le stress accumulé est éliminé et le corps se détend complètement.

- **Les jets :**

Le bouillonnement de l'eau a également un effet relaxant. Les différents jets massant activent la circulation sanguine et stimule la sécrétion d'endorphines, appelée aussi « hormone du bonheur ». Cette hormone soulage le stress et accroît la sensation de bien-être et de plaisir.

 **La chromathérapie**

La lumière peut avoir un effet bénéfique sur l'organisme.

Celle du soleil nous est indispensable.

De nombreuses études tendent à démontrer que certaines couleurs d'éclairage influeraient plus ou moins sur notre comportement général.

Voici un petit tour d'horizon des vertus associées aux couleurs les plus utilisées :

- La lumière **violette** encouragerait l'élimination des toxines. Elle serait également calmante et éveillerait l'inspiration. Variante du violet, l'indigo serait utile en cas de rhumatismes.
- Le **bleu** soulagerait l'anxiété, les crampes et les maladies inflammatoires. Les mêmes effets antispasmodiques sont attribués au turquoise.
- Le **vert** symboliserait le renouveau et l'harmonie. Il est donc préconisé en cas de stress, de prise de décision ou d'insomnie.
- Le **jaune** est générateur d'énergie et stimule l'esprit. Il aurait également des effets positifs sur la digestion.
- La couleur **orange** est préconisée en cas de maladie métabolique ou cardiaque. Elle encouragerait également l'optimisme.
- Le **rouge** est la couleur la plus intense du cercle chromatique, elle serait aphrodisiaque et stimulante.

La pratique du SPA n'est pas sans conséquence pour la santé selon les individus. Nous invitons les usagers à la prudence et à se renseigner sur cette pratique auprès de leur médecin.

Pendant la grossesse, l'utilisation du SPA peut être préjudiciable pour le fœtus.

Si vous avez des soucis de santé (problèmes cardiovasculaires, diabète, obésité...) demandez donc conseil avant d'utiliser le SPA. En cas de lésions cutanées évitez d'utiliser le SPA.

REGLEMENT DU SAUNA

Le Sauna est prévu pour 3 ou 4 personnes. Equipé de haut-parleur stéréo FM + Bluetooth + MP3.

Température maximale 60°.

Il est obligatoire de se doucher avant et après l'utilisation du sauna.

Pour des raisons d'hygiène vous placerez la serviette sur les bancs en bois du sauna.

Dans la cabine, le poêle est remplacé par des éléments chauffants infrarouges installés à des endroits stratégiques.

Ils agissent par rayonnement, à la manière du soleil, mais sans émission d'ultraviolets.

Il diffuse une chaleur sèche, et toute la pièce est chauffée de façon uniforme. 80 % du rayonnement thermique pénètrent en profondeur les tissus cutanés (sur 3 à 4 cms). Ces dispositifs ont pour effet de mettre en mouvement les molécules du corps grâce à des températures élevées. Le corps va ensuite réagir pour éliminer cette chaleur, ce qui va déclencher une transpiration importante. Cela permet d'évacuer de l'eau et des toxines tout en brûlant des calories.

Les bienfaits :

- Relaxation : lutter contre le stress et les tensions.
- Purification : La sudation permet de chasser les toxines accumulées par l'organisme
- Un bon fonctionnement du système cardio-vasculaire :
- Soulagement des douleurs musculaires, courbatures, raideurs articulaires, arthrite.
- Permet une récupération plus rapide après l'effort.
- Amélioration des défenses immunitaires, apporte une protection contre les rhumes, les virus ou gripes hivernales.
- Diminution de la toux en cas de bronchite
- Beauté de la peau : évacuation des toxines de la peau, améliore également son élasticité, améliorant ainsi son apparence.
- Perte de poids et de la cellulite

Le bien être en douceur et en profondeur. Le sauna est doté de la double technologie Full Spectrum quartz / magnésium couvrant l'ensemble du spectre infrarouge pour agir en douceur sur l'épiderme ou en profondeur en sous-cutané.

 **Technologie Full Spectrum**

Utilisant des lampes à Quartz, les infrarouges émis par cette technologie pénètrent en profondeur pour soulager les douleurs musculaires et articulaires, mais aussi pour éliminer les toxines. Profitant d'un temps de démarrage instantané et d'une température de fonctionnement basse, une séance de 15



REGLEMENT INTERIEUR D'UN GITE

minutes suffit pour profiter pleinement de votre sauna. (Cette technologie est idéale pour les personnes sensibles à la chaleur).

Technologie magnésium

Emettant des ondes moyennes, elle favorise la transpiration et stimule la circulation sanguine, elle soulage également les raideurs. Le temps de préchauffage est d'environ 15 minutes pour profiter pleinement d'un bain de chaleur enveloppant et relaxant. Les effets sur la peau sont également spectaculaires.

En sortant vous devrez boire beaucoup d'eau.

Après la séance, vous n'oublierez pas de ramener le peignoir et la serviette dans la salle de massage.

ATTENTION La vasodilatation des vaisseaux due à la chaleur déclenche l'accélération rapide du rythme cardiaque et présente un danger pour les personnes atteintes de maladie cardiovasculaire (sortir du sauna immédiatement en cas de début de malaise).

Annexe 3 : situation

Le gite l'Hermione est aménagé dans une bâtisse de 1900. Au calme, beaucoup de charme pour cette maison en pierres apparentes. Situé sur la commune de Saint Georges de Pointindoux, au 8 rue du Vieux Moulin.

